

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 14/03/2017.

**Présents** : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Sophie CARRE, Suzy CHAMPREDON, Cédric DAUDUIT, Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Michèle MASSE, Daniel MAURIN, Richard PONCEPT, Christian ROBIN, Jean-Louis ROUVIDANT et Julien THELLIER.

**Absents** : Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Céline DESSIMOND (pouvoir Patricia LACHAMP), Franck OZEO, Stéphanie VOLPINI et Patrick VITALIS.

## **I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Michèle Masse est élue secrétaire de séance.

## **II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 29/01/2018 est approuvé par l'assemblée.

## **III - DÉLIBÉRATIONS**

### **Approbation des comptes de gestion 2017**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour les **budgets Base de Loisirs, Assainissement et Commune** de l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Approbation des comptes administratifs 2017**

Sous la présidence de Christian Robin, conseiller municipal délégué aux Finances, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2017 qui s'établissent ainsi :

#### **Budget Base de Loisirs**

##### Investissement

Dépenses	18 721.63 €
Recettes	18 578.09 €
Résultat d'investissement 2017	- 143.54 €
Résultat d'investissement 2016 reporté	- 17 164.83 €
Résultat cumulé d'investissement 2017	- 17 308.37 €

##### Restes à réaliser

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €

Besoin de financement **17 308.37 €**

##### Fonctionnement

Dépenses	10 203.14 €
Recettes	30 204.32 €
Résultat de fonctionnement 2017	+ 20 001.18 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2017	+ 20 001.18 €

## Budget Assainissement

### Investissement

Dépenses	89 817.65 €
Recettes	215 868.43 €
Résultat d'investissement 2017	<b>+ 126 050.78 €</b>
Résultat d'investissement 2016 reporté	- 7 054.80 €
Résultat cumulé d'investissement 2017	<b>- 118 995.98 €</b>

#### Restes à réaliser

Dépenses	59 917.00 €
Recettes	74 240.00 €

Besoin de financement 0.00 €

### Fonctionnement

Dépenses	154 666.16 €
Recettes	160 095.39 €
Résultat de fonctionnement 2017	<b>+ 5 429.23 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	15 000.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2017	<b>+ 20 429.23 €</b>

## Budget Commune

### Investissement

Dépenses	1 042 551.51 €
Recettes	820 551.49 €
Résultat d'investissement 2017	- 222 000.02 €
Résultat d'investissement 2016 reporté	- 262 103.50 €
Résultat cumulé d'investissement 2017	- 484 103.52 €

#### Restes à réaliser

Dépenses	24 577.71 €
Recettes	149 032.00 €

Besoin de financement **- 359 649.23 €**

### Fonctionnement

Dépenses	1 425 328.46 €
Recettes	1 678 650.12 €
Résultat de fonctionnement 2017	<b>+ 253 321.66 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	120 000.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2017	<b>373 321.66 €</b>

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017 des Budgets Base de Loisirs, Assainissement et Commune.

### Affectation des résultats de l'exercice 2017

#### **Budget Base de Loisirs**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2017 du Budget Base de Loisirs,

Considérant que la section investissement présente un besoin de financement de 17 308.37 €,

Considérant que la section fonctionnement présente un excédent de 20 001.18 €,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au Budget Base de Loisirs pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante : affectation à la section d'investissement, au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » la somme de 20 001.18 €.

### **Budget Assainissement**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2017 du Budget Assainissement,

Considérant que la section investissement ne présente pas de besoin de financement,

Considérant que la section fonctionnement présente un excédent de 20 429.23 €,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au Budget Assainissement pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- affectation à la section Investissement, au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » la somme de zéro €.
- report de la somme de 20 429.23 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

### **Budget Commune**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif 2017 du Budget Commune,

considérant que la section investissement présente un besoin de financement de 359 649.23 € ;

considérant que la section fonctionnement présente un excédent de 373 321.66 € ;

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au Budget Commune pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- affectation en Investissement, au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » la somme de 359 649.23 €.
- report du solde, soit la somme de 13 672.43 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## **Auvergne Très Haut Débit – Convention de remplacement des anciennes permissions de voirie**

La Région, en association avec les quatre départements d'Auvergne, a confié à la société Auvergne Très Haut Débit (filiale d'Orange) la conception, le déploiement, l'exploitation ainsi que la commercialisation des offres du programme Auvergne Très Haut Débit (visant l'apport de haut débit ADSL dans les zones blanches de la Région Auvergne). Auvergne Très Haut Débit sollicite donc le changement de titulaire des permissions de voiries établies au nom d'Orange lors du déploiement et la prorogation de ces permissions de voirie jusqu'au 31 août 2037.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces nouvelles permissions de voiries et tous documents relatifs à ce changement de partenaire.

## **Risque statutaire – Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence des contrats d'assurance**

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat d'assurance groupe « risques statutaires ». La collectivité comptant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL, il convient au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à participer à cette consultation (ce qui n'engagera nullement la collectivité quant à la décision d'adhérer ou pas aux contrats d'assurances proposés à l'issue de la consultation par le Centre de Gestion).

Oùï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- de prévoir si besoin, cette dépense au budget communal 2018.

## **Assainissement – Convention de mission d'assistance technique ADIT**

La SATESE (service qui assure l'analyse des eaux des stations d'épuration d'Orléat), intègre l'offre de service de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il y a donc lieu de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer la résiliation du contrat SATESE en cours et signer la convention d'adhésion à l'ADIT (permettant l'adhésion aux services de la SATESE dans les mêmes conditions financières).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité:

- d'autoriser Madame le Maire à résilier le contrat SATESE,
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale, l'ADIT (intégrant notamment les prestations anciennement effectuées par le SATESE),
- de prévoir à cet effet, si besoin, les inscriptions nécessaires au budget.

## **Zone d'Activités de Bournat – Convention de Gestion**

Madame le Maire, suite au dernier conseil communautaire et à la demande des élus, indique qu'il a été convenu de confier l'ensemble de l'entretien des espaces verts de la Zone d'Activités Le Bournat à Orléat à la Communauté de communes Entre Dore et Allier. Seul le déneigement des voiries et le salage des chaussées restent désormais à la charge de la Commune.

La convention de gestion et d'entretien de la ZA Le Bournat en date de 2014 nécessite donc d'être mise à jour. Il convient qu'une délibération soit prise par le Conseil Municipal d'Orléat afin d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à la Z.A de Bournat comme indiqué ci-dessus.

### **IV - INFORMATIONS DIVERSES**

- *Diminution du nombre de représentants du SBA (Pour Orléat, Christian ROBIN est délégué titulaire).*
- *Abaissement de la vitesse maximale à 80 km / heure.*
- *Linky, installation des compteurs et réclamations diverses.*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.**

***La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le***  
**JEUDI 12 avril 2018 à 18 h 30.**